

Notice descriptive	
Titre	Délibération n° 2020-49 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) du 2 décembre 2020. Modalités d'application de la règle d'écrêtement définie à l'article R.321-17 du code de la construction et de l'habitation (CCH).
Numéro NOR	TREL2035528X
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Autre
Date de signature	02-12-2020
Date de publication	19-12-2020
Document	TREL2035528X.pdf